



BOURSE MOBILITE ERASMUS+ DOCTORANTS (SMP) (Uniquement pour l'Europe)

Dispositif 2020 / 2021

Présentation du dispositif

La **bourse Mobilité Erasmus+ Doctorants (SMP)** s'adresse aux doctorants effectuant une mobilité en laboratoire ou en entreprise en Europe, dans l'un des pays participant au programme ERASMUS+ : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lichtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine (Ancienne République Yougoslave de), Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Tchèquie (Rép.), Turquie

Les dossiers sont pris en compte au fur à mesure de leur réception. La bourse est attribuée pour la durée de la mobilité, **avec un maximum de 12 mois d'allocation date à date (ex : 22/10/xx au 22/10/xx).**

Allocation Erasmus + Stage (SMP)

Le montant mensuel de la bourse varie entre 360 € et 480 € par mois selon le groupe auquel appartient le pays de destination (voir ci-dessous).

Groupe	Pays	Montant mensuel
1	Danemark, Finlande, Irlande, Islande, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, Royaume-Uni, Suède	480 € / mois (16 € / jour)
2	Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, (France), Grèce, Italie Pays-Bas, Portugal,	420 € / mois (14 € / jour)
3	Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Macédoine (Ancienne République Yougoslave de), Malte, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Turquie	360 € / mois (12 € / jour)

Critères d'éligibilité

- Etre inscrit à l'Université de Strasbourg en Doctorat pour l'année 2020 / 2021
- Fournir un dossier complet : documents mentionnés dans la checklist ci-dessous et formulaire de candidature signé par le Directeur de Thèse, par le Directeur de l'Unité de Recherche et par le Directeur de l'Ecole Doctorale
- La mobilité doit être d'une **durée minimale de 2 mois pleins de date à date** (ex.: du 22 /10/xx au 22/12/xx)
- Un minimum de 3h/ mois doit être réalisé dans le cadre des 108h de formation à effectuer durant le doctorat.
- La mobilité doit se faire dans un organisme privé ou public exerçant une activité économique située dans un pays participant au programme ERASMUS+.

Cumul de mobilités Erasmus+

Les doctorants bénéficient d'un crédit temps Erasmus+ de 12 mois de mobilité. Le crédit temps peut être utilisé pour une ou plusieurs mobilités à condition de respecter la durée minimale de 2 mois date à date.

Cas d'inéligibilité

- La mobilité a lieu dans une **structure non éligible** : les Institutions européennes, tous les organismes financés sur les fonds européens http://europa.eu/about-eu/institutions-bodies/index_fr.htm
- La mobilité se déroule en **Suisse** (se renseigner auprès de l'organisme d'accueil ou sur <https://www.movetia.ch/> pour d'éventuelles aides financières).
- La durée de la mobilité est **inférieure à 2 mois de date à date** (ex : du 01/02/20 au 29/03/20)
- Le crédit temps de **12 mois cumulés** pour le Doctorat est **dépassé**
- La demande de bourse est déposée directement par le doctorant à la Direction des Relations Internationales
- Le dossier de demande de bourse est incomplet

Critères d'attribution pris en compte

- Lieu de la mobilité (frais de transport, coût de la vie)
- Budget total disponible

Procédure et calendrier

- Le doctorant saisit sa demande en ligne et **fait signer son dossier par le Directeur de Thèse, le Responsable de l'Unité de Recherche et le Directeur de l'Ecole Doctorale** (formulaire de candidature + documents indiqués dans la checklist ci-dessous)
- Le doctorant **dépose** sa demande de bourse Mobilité Erasmus+ Doctorants complète **au Pôle International du Collège Doctoral qui transmet au fur et à mesure les dossiers validés** à la Direction des Relations Internationales (DRI) qui les instruira. Tout dossier directement déposé à la Direction des Relations Internationales sera rejeté.
Les dossiers doivent parvenir à la DRI **au plus tard 10 jours ouvrés avant le début de la mobilité.**
- Après vérification du dossier, la Direction des Relations Internationales envoie aux étudiants un courriel avec le kit Erasmus+ à renseigner et à retourner à la DRI pour le paiement de la bourse.

Date limite de dépôt des dossiers a la DRI pour l'année universitaire 2020 / 2021 :

Vendredi 21 mai 2021 pour les mobilités qui se terminent avant fin septembre 2021.

Important : pour un traitement optimal des demandes, les dossiers doivent parvenir à la DRI au moins 1 mois avant le début de la mobilité.

Paiement de la bourse

Deux versements ont lieu :

- **Un 1^{er} versement de 70%** du montant total de la bourse allouée sera effectué par la DRI après :
 - la réception de **l'attestation d'arrivée** dûment datée, signée et tamponnée
 - la réalisation par le doctorant du premier **test de langue en ligne obligatoire** sur la plateforme linguistique (OLS) *
- **Un versement des 30% restants, éventuellement ajusté à la durée réelle de la mobilité à la fin du stage** après :
 - la réception de **l'attestation de fin de stage** (documents ERASMUS +)
 - la réalisation du **2^e test de langues** sur la plateforme linguistique OLS*
 - l'enregistrement par le doctorant de son **rapport de mobilité** dans l'application Mobility Tool de la Commission Européenne (un mail sera envoyé automatiquement via la plateforme Mobility Tool).

** : les deux tests de langue (avant et après la mobilité) ont été mis en place par la commission européenne à des fins statistiques, pour mesurer l'impact des mobilités internationales (Etudes ou Stage) sur le niveau de langue des étudiants. Ces deux tests sont obligatoires mais n'ont aucune incidence ni sur la sélection pour le départ, ni sur la bourse Erasmus+ Stage.*

Checklist

Pièces à joindre au dossier à déposer complet au secrétariat du Collège Doctoral.

Il convient d'effectuer au préalable une inscription en ligne sur notre portail. Une fois votre inscription en ligne validée, un PDF récapitulatif sera généré. Il faudra l'imprimer car il constituera votre formulaire de demande de bourse.

Lien pour l'inscription en ligne pour demander un financement pour votre stage :

<https://unistra.moveonfr.com/form/5c0656cb8b811bfc77308ce9/fra>

- Formulaire PDF** généré après votre enregistrement en ligne sur le site de l'Unistra
- Fichier activités** que vous avez téléchargé dans le formulaire de candidature
- Copie du certificat de scolarité** de l'Université de Strasbourg pour 2019-2020
- 1 RIB **original** au nom de l'étudiant émis par une agence bancaire française
- Lettre d'accueil** précisant les dates et le nom du tuteur du stage
- Copie de **l'attestation d'assurance de responsabilité civile**
- Copie de la **carte européenne d'assurance maladie (CEAM)** à demander à son organisme d'assurance maladie.

⚠ Une attestation assurance accident du travail vous sera demandé.

Merci de vérifier auprès de votre assureur que cette close est incluse dans votre contrat d'assurance.

Pour les contractuels à l'Université de Strasbourg, la close est incluse dans votre contrat de travail (il faudra alors demander un ordre de mission sans frais).

Contact au Pôle International du Collège Doctoral

Virginie HERBASCH

Collège Doctoral

46, Boulevard de la Victoire / 67000 STRASBOURG

herbasch@unistra.fr

Contact à la Direction des Relations Internationales

Ophélie CONVERSE

Maison Universitaire Internationale

11, Presqu'île Malraux / 67100 STRASBOURG CEDEX

dri-erasmus-stage@unistra.fr
